

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine 1 rue du Ballon 59034 LILLE cedex</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</b></p> <p><b>du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole</b></p>
---	--

Comité syndical du 26 janvier 2012

Délibération n°1-2012



**Objet : PARTICIPATION FINANCIÈRE DES MEMBRES POUR L'ANNÉE 2012**

Le jeudi vingt-six janvier deux mille douze à seize heures trente, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur René VANDIERENDONCK, Vice-président.

**Titulaires présents :**

Mmes ROCHER & SCHARLY, MM. BAILLOT, BERNARD, BOUREL, CACHEUX, DELABY, DELEBARRE J., DELEBARRE P., DUBOIS, DUCROCQ, ELEGEEST, FOUCART, HENNO, JANSSENS, LEFEBVRE, MERTEN, PARGNEAUX, TIR, VANDIERENDONCK, WATTEBLED, DEHAIS, DESMAZIERES, DUMORTIER, MONNET & SARAZIN

**Suppléants votants :**

Mme SARTIAUX pour M. CAUDRON, M. HAYART pour Mme LINKENHELD, M. HUCHETTE pour M. WOLFCARIUS & Mme FAVIER pour M. DESPREZ

**Secrétaire de séance :** M. Benjamin DUMORTIER

**Convocation aux délégués du Comité syndical et affichage :** 20 janvier 2012

**Nombre de délégués en exercice :** 57

**Publiée le :** 15 février 2012

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

## Rapport de Madame la Présidente

A l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu lors de la réunion du Comité syndical du 28 novembre 2011, il a été indiqué que 2012 serait une nouvelle année d'activité intense pour notre Syndicat mixte, avec la poursuite des travaux « classiques » liés à la mise en œuvre du schéma directeur actuel, et surtout avec l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et la poursuite de la concertation, le lancement de l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), et la poursuite de la concertation.

## Le suivi de la mise en œuvre du schéma directeur

Il se traduira en particulier par :

- l'élaboration des avis du Syndicat sur les PLU et, le cas échéant, sur les SCOT voisins
- l'actualisation du Schéma Régional d'Aménagement et Développement durable du Territoire (SRADT) que l'Agence continuera à suivre pour le compte du Syndicat mixte. Elle participera notamment aux travaux initiés par le Conseil Régional sur les directives régionales d'aménagement concernant la trame verte et bleue et l'étalement urbain, et suivra également la mise en place du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) et du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)
- les réflexions sur l'encadrement des implantations commerciales dans le nouveau contexte juridique qui se met en place ; l'Agence continuera à suivre, de façon à éclairer le Syndicat mixte, les évolutions des textes concernant les procédures de création ou extension de surfaces commerciales.

Le travail d'observation et de suivi des consommations foncières sera poursuivi. L'Agence continuera à analyser l'évolution de la consommation foncière et de l'urbanisation. En 2012, elle poursuivra l'exploitation du travail de photo-interprétation.

L'Agence assurera une veille sur les projets de transports collectifs et suivra les études lancées par les différentes collectivités locales ou l'État.

Le Syndicat mixte devra également suivre :

- les travaux de planification à l'échelle de l'aire métropolitaine et les premières réflexions sur les moyens d'assurer la cohérence de l'aménagement à grande échelle, en liaison avec les territoires riverains
- la mise en œuvre des schémas directeurs et des SCOT de l'aire métropolitaine, ainsi que la démarche « interSCOT » mise en place par quatre SCOT voisins (ceux du Grand Douaisis, de Lens-Liévin / Hénin-Carvin, de l'Artois et de l'Arrageois)
- la démarche lancée par l'État en vue de la mise en place d'un cadre de cohérence pour l'aménagement et les transports à l'échelle de l'aire métropolitaine de Lille.

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

## L'élaboration du SCOT

Deux démarches parallèles et articulées entre elles prépareront l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCOT :

- la consultation internationale « Lille Métropole 2030 » qui a été lancée en juillet 2011 : la consultation mobilise trois équipes d'experts (chacune ayant pour mandataire un urbaniste-architecte), afin d'apporter des éléments de stratégie globale et spatiale pour, notamment, renforcer l'attractivité de la métropole dans toutes ses composantes et construire une écométropole. Les équipes appliqueront ensuite certaines de leurs propositions sur 9 sites spécifiques ;  
L'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole poursuit le pilotage technique de cette consultation pour le Syndicat mixte du SCOT ; elle organisera deux réunions pour présenter les travaux de la consultation internationale et les enjeux du SCOT et du PADD à un public élargi : les élus du Syndicat mixte, les maires de l'arrondissement de Lille, les Personnes Publiques Associées, des techniciens, des experts, des professionnels, des universitaires, les SEM du territoire, RFF, SNCF, les promoteurs, les bailleurs sociaux, des élus et/ou techniciens des territoires voisins dont notamment ceux des SCOT voisins, des territoires voisins belges, de l'AML et de l'Eurométropole, les Conseils de développement de Lille Métropole et du Pays Pévélois, etc.
- les trois ateliers du PADD, thématiques et transversaux, à organiser par l'Agence d'urbanisme, réuniront les élus du Syndicat mixte, les structures techniques des membres du Syndicat mixte, les Personnes Publiques Associées et les représentants des Conseils de développement autour des thèmes suivants :
  1. renforcer l'attractivité et le rayonnement métropolitains
  2. imaginer la forme urbaine de la métropole
  3. imaginer et réaliser la « métropole paysage ».

En outre, l'évaluation environnementale qui devra accompagner les futures étapes de l'élaboration du SCOT, lancée fin 2011, sera poursuivie.

Enfin, parallèlement à ces travaux, l'Agence poursuivra :

- l'animation du groupe de travail mis en place avec Lille Métropole Communauté urbaine pour réfléchir en particulier aux liens entre SCOT et PLU
- l'organisation du cycle des « Conférences du SCOT », permettant d'enrichir les débats sur la ville de demain avec des élus et des techniciens des territoires du SCOT, de l'Aire métropolitaine de Lille et de l'Eurométropole, des associations, des membres des Conseils de développement, des universitaires et d'autres experts et professionnels de l'aménagement et d'urbanisme. Ces conférences, organisées par l'Agence d'urbanisme en 2012, aborderont des thèmes importants pour le SCOT : les nouveaux modes d'habiter, l'attractivité, le paysage, la mobilité en 2030 et l'aménagement durable
- la veille continue du diagnostic du SCOT, réalisé en 2010, et l'actualisation des principaux indicateurs pertinents
- l'évaluation environnementale qui alimentera et accompagnera les réflexions sur le PADD.

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sera alimenté par les divers travaux décrits ci-dessus - la consultation internationale, les ateliers du PADD, l'évaluation environnementale et les conférences du SCOT – et par les retours des partenaires techniques, des divers acteurs du territoire et des habitants.

Il s'appuiera également sur un certain nombre d'études et travaux en cours de réalisation ou qui seront lancés au cours de l'année 2012, portant sur :

- la dimension internationale de la métropole
- l'impact du canal Seine-Nord Europe
- la qualité urbaine (étude maisons de ville, réflexions sur la densité)
- le recensement et l'analyse des projets d'aménagement du territoire de l'arrondissement
- le commerce
- la trame verte et bleue de la métropole.

L'Agence de développement et d'urbanisme préparera le PADD qui fera l'objet d'un débat en Comité syndical.

Conformément à la délibération n°15-2008 du Syndicat mixte du 27 novembre 2008 fixant les modalités de concertation préalable du SCOT, le PADD fera l'objet d'une exposition publique. L'Agence de développement et d'urbanisme préparera cette exposition pour le Syndicat mixte.

Afin de permettre l'association des habitants pendant toute la durée de l'élaboration du projet, l'exposition sur le PADD sera accompagnée d'un registre, permettant aux habitants de s'exprimer, s'ils le souhaitent, et d'une réunion publique, probablement fin 2012.

En 2012, le Syndicat mixte poursuivra également l'association des deux Conseils de développement aux travaux du SCOT et les saisira notamment sur le PADD.

En outre, la volonté de concertation sur le futur SCOT se traduira par :

- la mise à jour continue du site internet du SCOT
- l'utilisation du site pour recueillir des avis et réactions
- la publication de nouveaux numéros de « MétroSCOT »
- la publication d'une plaquette sur les résultats de la consultation internationale « Lille Métropole 2030 ».

Comme chaque année, les recettes de l'année 2012 correspondent aux participations des membres du Syndicat mixte.

En 2011, les participations des membres du Syndicat mixte avaient été portées à 1,30 € par habitant afin de financer la Consultation internationale « Lille Métropole 2030 ».

En 2012, elles sont ramenées à 0,75 € par habitant, soit leur niveau de 2010.

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Les participations attendues sur cette base s'élèvent à la somme de neuf cent deux mille sept cent quarante-neuf euros et cinquante cents (902.749,50 €) selon le tableau ci-après :

Membres du Syndicat mixte du SCOT	Nombre d'habitants (2008)	Participation en 2011 : 1,30 €/hab.	Nombre d'habitants (2009)	Participation en 2012 : 0,75 €/hab.	Évolution 2011-2012
Lille Métropole Communauté urbaine	1.105.080	1.436.604,00 €	1.108.991	831.743,25 €	- 604.860,75 €
CC Pays de Pévèle	38.825	50.472,50 €	39.349	29.511,75 €	- 20.960,75 €
CC Haute-Deûle	23.475	30.517,50 €	23.472	17.604,00 €	- 12.913,50 €
CC Carembault	11.789	15.325,70 €	11.852	8.889,00 €	- 6.436 70 €
CC Sud Pévélois	11.655	15.151,50 €	11.686	8.764,50 €	- 6.387,00 €
CC Weppes	5.623	7.309,90 €	5.761	4.320,75 €	- 2 989,15 €
Pont-à-Marcq	2.476	3.218,80 €	2.555	1.916,25 €	- 1.302,55 €
<b>TOTAL</b>	<b>1.198.923</b>	<b>1.558.599,90 €</b>	<b>1.203.666</b>	<b>902.749,50 €</b>	<b>- 655.850,40 €</b>

Il est demandé au Comité syndical de fixer la participation 2012 à 0,75 € par habitant.

Le Comité syndical a approuvé, à l'unanimité, la participation des membres du Syndicat ainsi calculée, sur la base de 0,75 € par habitant.



**Martine AUBRY**  
Présidente du Syndicat mixte  
du SCOT de Lille Métropole